REPUBLIQUE FRANÇAISE
****
DEPARTEMENT - REGION DE LA GUADELOUPE
****

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	**: 30 septembre 2026**
Première convocation	**: 18 septembre 2026**
Seconde convocation	**: 25 septembre 2026**
Membres en exercice	**: 28**

DELIBERATION N°CS2026-09-82/8 : Modification des plans de financement des opérations de réduction des fuites par renouvellement de canalisations – Conventions OFB 24-1359 et FEDER associées

L'an deux-mille vingt-six, le trente septembre à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri YACOU, Président du SMGEAG.

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL				PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTE PAR
	CIVILITE	**PRENOM**	**NOM**			
1	**M.**	**Henri**	**YACOU (Président)**	X		
2	M.	Jean	BARDAIL		X	
3	Mme	Myriam	BROSIUS	X		
4	M.	Gabriel	FOY		X	
5	M.	Jean-Louis	FRANCISQUE		X	
6	M.	Guy	LOSBAR		X	
7	M.	Didier	MERIDAN	X		
8	M.	Thierry	ABELLI		X	Monsieur J. OTTO
9	Mme	Isabelle	AMIREILLE-JOMIE		X	
10	M.	Adrien	BARON		X	
11	M.	Ary	CHALUS		X	
12	M.	Alain	CUIRASSIER		X	
13	M.	Jean-Philippe	COURTOIS		X	
14	M.	Philippe	DEZAC		X	
15	Mme	Karine	DESSOUT		X	
16	M.	Jean-Luc	EDOM		X	
17	M.	Camille	ELISABETH	X		
18	Mme	Mariane	GRANDISSON		X	
19	Mme	Eliane	GUIOUGOU		X	
20	Mme	Sylvie	GUSTAVE-DIT-DUFLO		X	
21	M.	Yvan	MARTIAL	X		
22	M.	David	MONTOUT		X	
23	M.	Blaise	MORNAL		X	
24	M.	Daniel	MOUSTACHE	X		
25	M.	Pierre	PORLON	X		
26	M.	Hugues dit Philippe	RAMDINI		X	
27	Mme	Marie-Hélène	SALOMON	X		
28	M.	Jules	OTTO	X		
M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance				X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Madame Marie-Hélène SALOMON est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;

VU la délibération n°CS2026-06-20/3 du 09 juin 2026 portant élection du président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;

VU les budgets du Syndicat régulièrement approuvés.

Considérant l'exposé du Président :

Par délibérations du 4 octobre 2024, le SMGEAG, qui exerce la compétence eau potable et assainissement sur l'ensemble des communes de Guadeloupe (à l'exception de Marie-Galante), a approuvé les plans de financement d'opérations de réduction des fuites par renouvellement de canalisations sur les communes des Abymes, Capesterre-Belle-Eau, Saint-François, Goyave, Baillif, Sainte-Anne, Pointe-à-Pitre, Petit-Bourg, Vieux-Habitants et Terre de Haut, pour un montant total de travaux de 15.953.700 €uros. Ces opérations sont inscrites à la PPI 2024-2027 (dite accélérée).

La réalisation des travaux et les investigations complémentaires conduisent à des ajustements des plans de financement de la moitié des opérations, afin de disposer de réseaux opérationnels. En effet, certains tronçons ont dû être prolongés pour se raccorder sur des canalisations principales, mais des économies ont pu parfois être réalisés sur les réfections de voirie ou en réduisant le programme (canalisations déjà remplacées). Une opération est abandonnée (reportée) pour difficulté foncière.

Les plans de financement à modifier sont les suivants :

Délibération	N° Synergie FEDER	Libellé	Dépenses prévues	Dépenses réajustées	FEDER	OFB
CS2024-09-143/9	GPE006567	Renouvellement réseaux AEP 3 km secteur Grands Fonds aux Abymes	3 083 000 €	2 645 000,00 €	2 116 000,00 €	529 000,00 €
CS2024-09-124/9	GPE006939	Renouvellement réseaux AEP 2 km secteur Saint-Sauveur Bananier à Capesterre-Belle-Eau	1 553 000 €	1 920 000,00 €	1 536 000,00 €	384 000,00 €
CS2024-09-128/9	GPE006572	Renouvellement AEP Secteur Moreau Goyave	818 000 €	643 000,00 €	514 400,00 €	128 600,00 €
CS2024-09-130/9	GPE008571	Renouvellement AEP Morne Gommier Goyave	230 000 €	450 000,00 €	360 000,00 €	90 000,00 €
CS2024-09-133/9	GPE007264	Renouvellement AEP voie n°2 Grands Fonds RD 110 Sainte Anne	120 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CS2024-09-134/9	GPE007266	Renouvellement AEP Cavanière Sainte Anne	425 000 €	432 000,00 €	345 600,00 €	86 400,00 €
CS2024-09-135/9	GPE007284	Renouvellement AEP Saint Louis Sénégal Pointe-à-Pitre	180 000 €	229 000,00 €	183 200,00 €	45 800,00 €
CS2024-09-123/9	GPE009144	Renouvellement du réseau d'eau potable rues Marigot et Sonis à Vieux-Habitants	1 120 000 €	1 210 000,00 €	968 000,00 €	242 000,00 €
			7 529 000 €	7 529 000,00 €	6 023 200,00 €	1 505 800,00 €

Le Comité Syndical,
Ouï le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 10		
POUR (10)	CONTRE (0)	ABSTENTION (0)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la modification des plans de financement des sept opérations suivantes comme suit :

Délibération	N° Synergie FEDER	Libellé	Dépenses prévues	Dépenses réajustée	FEDER	OFB
CS2024-09-143/9	GPE006567	Renouvellement réseaux AEP 3 km secteur Grands Fonds aux Abymes	3 093 000 €	2 645 000,00 €	2 116 000,00 €	529 000,00 €
CS2024-09-124/9	GPE006939	Renouvellement réseaux AEP 2 km secteur Saint-Sauveur Bananier à Capesterre-Belle-Eau	1 553 000 €	1 920 000,00 €	1 536 000,00 €	384 000,00 €
CS2024-09-128/9	GPE006572	Renouvellement AEP Secteur Moreau Goyave	818 000 €	643 000,00 €	514 400,00 €	128 600,00 €
CS2024-09-130/9	GPE006571	Renouvellement AEP Morne Gommier Goyave	230 000 €	450 000,00 €	360 000,00 €	90 000,00 €
CS2024-09-133/9	GPE007264	Renouvellement AEP vole n°2 Grands Fonds RD 110 Sainte Anne	120 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CS2024-09-134/9	GPE007266	Renouvellement AEP Cavanière Sainte Anne	425 000 €	432 000,00 €	345 600,00 €	86 400,00 €
CS2024-09-135/9	GPE007294	Renouvellement AEP Saint Louis Sénégal Pointe-à-Pitre	180 000 €	229 000,00 €	183 200,00 €	45 800,00 €
CS2024-09-123/9	GPE009144	Renouvellement du réseau d'eau potable rues Marigot et Sonis à Vieux-Habitants	1 120 000 €	1 210 000,00 €	968 000,00 €	242 000,00 €
			7529 000 €	7529 000,00 €	6 023 200,00 €	1 505 800,00 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter, négocier, et signer les avenants aux conventions financières avec l'OFB et le FEDER, ainsi que tout document y afférent ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente opération.

Le Président et le Directeur Général du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Marie-Hélène SALOMON

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE
SMGEAG

Le Président

Henri YACOU

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

AR-Sous-Préfecture de Point à Pitre
971-903001121-20261104-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Sous-Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026